



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 octobre 2025

- **Présents** : Jean-François MORIN, Martine LACOTTE, Abdel ERAGRAGUI, Michel LACOU, Cécile ARTACHO, Paul BART, Thierry BOULAY, Laëtitia BRUGEAT, Antoine DEL MORAL, Benjamin DELAGE, Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN
- Véronique BRAULT, secrétaire de mairie
- **Absents excusés** : Alexandre FILLONNEAU (pouvoir à Benjamin DELAGE), Martine TORTOSA (pouvoir à Antoine DEL MORAL)
- **Secrétaire de séance** : Laëtitia BRUGEAT

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h33.

Ordre du jour de la séance :

1. Démission d'un conseiller municipal
2. Approbation du PV du conseil municipal du 30 juin 2025
3. Tarifs 2026 : salle des fêtes et salle Thomas
4. Demande de subvention FAR 2026 : toiture école
5. Adhésion au projet Châteauroux notre Patrimoine
6. Emploi administratif
7. Participation frais collège Ardentes
8. Informations et questions diverses

1. Démission d'un conseiller municipal

M. le Maire, Jean-François MORIN, informe le conseil municipal de la démission du conseiller municipal Michel LENOIR, pour raisons personnelles. Il a reçu sa lettre de démission le 21 juillet 2025.

Le conseil municipal fonctionnera désormais avec 13 membres.

2. Approbation du PV du conseil municipal du 30 juin 2025

Quelques corrections mineures sont apportées au document.

✓ Le PV du 30 juin 2025 est adopté à l'unanimité

3. Tarifs 2026 : salle des fêtes et salle Thomas

➤ Salle des fêtes

Il est décidé de supprimer, de la grille des tarifs, le ménage en option.

Il serait souhaitable de passer une convention avec les associations qui utilisent les salles. Ces dernières doivent également fournir une attestation d'assurance.

Il est proposé de maintenir les tarifs votés en 2022 (délibération n° 2022.12.13) pour la salle des fêtes

	Tarifs Hiver 15/10 au 15/04	Tarifs été 16/04 au 14/10	ARRHES
Habitants et associations de Coings			
WEEK-END du vendredi 15h au lundi 9h	345 €	300 €	100 €
SOIRÉE en semaine de 15h au lendemain 9h	230 €	200 €	60 €
JOURNÉE en semaine de 9h à 18h	175 €	150 €	50 €
Demi-journée 9h/13h ou 13h/18h	Gratuit	Gratuit	0 €
Activités régulières en semaine d'1 à 2 heures organisées par les associations, et 1 week-end/an	Gratuit	Gratuit	
Hors commune : particuliers et associations			
WEEK-END du vendredi 15h au lundi 9h	635 €	550 €	160 €
SOIRÉE en semaine de 15h au lendemain 9h	345 €	300 €	60 €
JOURNÉE en semaine de 9h à 18h	230 €	200 €	60 €
Demi-journée 9h/13h ou 13h/18h	175 €	150 €	50 €

✓ **Adopté à la majorité** (abstention Martine TORTOSA)

Il est proposé d'augmenter le chèque de caution demandé pour les dommages qui pourraient être causés lors de l'utilisation de la salle au montant de 1000 euros. Cette augmentation s'explique par les investissements réalisés dans la salle des fêtes (panneaux améliorant la sonorisation).

Chèques de caution à établir, y compris pour une gratuité :

- 150 euros pour le ménage
- 1000 euros pour les dommages

✓ **Adopté à la majorité** (abstention : Michel LACOU, Martine TORTOSA)

➤ **Salle Thomas**

Il est proposé d'enlever le ménage en option et de ne pas modifier les tarifs de location de la salle Thomas (délibération n° 2022.12.13), ni celui des chèques de caution.

	Tarifs Hiver 15/10 au 15/04	Tarifs été 16/04 au 14/10	ARRHES
Habitants et associations de Coings			
WEEK-END du vendredi 15h au lundi 9h	175 €	150 €	50 €
SOIRÉE en semaine de 15h au lendemain 9h	120 €	105 €	35 €
JOURNÉE en semaine de 9h à 18h	100 €	85 €	30 €
MERCREDI de 13h à 17 h pour enfants de l'école	Gratuit	Gratuit	0 €
Activités régulières en semaine d'1 à 2 heures organisées par les associations	Gratuit	Gratuit	
Hors commune : particuliers et associations			
WEEK-END du vendredi 15h au lundi 9h	320 €	275 €	90 €
SOIRÉE en semaine de 15h au lendemain 9h	175 €	150 €	50 €
JOURNÉE en semaine de 9h à 18h	120 €	105 €	35 €

✓ **Adopté à la majorité** (abstention : Martine TORTOSA)

4. Demande de subvention FAR 2026 : toiture école

La subvention FAR 2026 sera demandée pour la réfection de la toiture de l'ancien logement du directeur de l'école Cydonia.

La tenue des élections municipales en mars 2026 perturbe le calendrier des demandes de subvention. Il est souhaitable que chaque commune anticipe ses demandes de subvention, ce que propose le maire aux membres du conseil municipal.

✓ Adopté à l'unanimité

5. Adhésion au projet Châteauroux notre Patrimoine

L'association Châteauroux notre Patrimoine souhaite mettre en avant le patrimoine local dans le contexte « Bourges, capitale européenne de la culture en 2028 ».

Des expositions seraient organisées dans les communes qui adhèreraient au projet ainsi qu'à Bourges en 2028.

En ce qui concerne la commune de Coings, les moulins (existants ou disparus) seraient mis à l'honneur. Des travaux de recherches d'archives, de photographies, ... devraient être réalisés par un groupe de cogniciennes et cogniciens bénévoles.

Une cotisation minimale de 50 euros est demandée par l'association pour participer à ce projet.

Les membres du conseil municipal estiment que les informations concernant ce projet ne sont pas suffisamment détaillées pour prendre une décision.

✓ Délibération ajournée

6. Emploi administratif

Véronique BRAULT, secrétaire actuelle de la mairie de Coings, part à la retraite à la fin de l'année 2025. Une annonce a été publiée afin de pourvoir à son remplacement.

Sur les dix-huit candidatures réceptionnées, douze n'avaient pas le profil pour le poste. Cinq candidates (une ayant trouvé un emploi) ont été reçues en entretien par le maire et la 1ère adjointe, secondés par Mme BRAULT.

Mme Angélique DELARUE a été retenue, elle avait effectué un stage d'un mois à la mairie et a deux années d'expérience dans le métier. Elle prendra le poste début janvier 2026. Elle sera employée comme adjoint administratif, catégorie C, à temps complet.

Du fait de la complexité ainsi que de la charge du travail administratif, il est proposé de créer un poste temporaire (12 à 18 mois) d'agent administratif afin que Véronique puisse faire un tuilage sur l'année 2026. Cela lui permettrait également de réaliser l'archivage qui n'a pas été effectué ces derniers mois.

Véronique serait employée en tant que contractuelle 17h par semaine. Un box serait créé dans le bureau d'accueil afin qu'elle puisse travailler dans les meilleures conditions possibles.

✓ Adopté à la majorité

(abstention : Martine TORTOSA - contre : Antoine DEL MORAL)

7. Participation aux frais du gymnase du collège d'Ardentes

Le maire de Coings a reçu une convention de la part du syndicat mixte des transports scolaires et du gymnase d'Ardentes.

Ce syndicat demande à toutes les communes ayant des élèves scolarisés au collège d'Ardentes (2 pour la commune de Coings) de participer aux frais liés à l'utilisation du gymnase de la commune lors des cours d'EPS (électricité, utilisation du matériel, ...) Ces derniers s'élèvent à la somme de 56,16 euros par élève.

Du fait du caractère obligatoire des cours d'EPS au collège et que ce dernier est un collège public, les conseillers municipaux, dans leur majorité, s'interrogent sur la légitimité de cette demande.

De plus amples informations vont être demandées au syndicat.

✓ **Délibération différée au prochain Conseil municipal**

8. Informations et questions diverses

→ Lotissement Les Tournesols

Ce lotissement comporte 3 tranches pour un total de 96 pavillons.

Une ASL (Association Syndicat Libre) aurait dû être créée par la société BIMM au début de l'acquisition des premiers lots, ce qui n'a pas été fait.

Le 21 décembre 2019, la voirie de la 1ère tranche a été rétrocédée à la commune de Coings (pour la somme symbolique de 10 euros), ainsi qu'une partie des canalisations à Châteauroux métropole.

Depuis, plusieurs demandes de rétrocession des tranches 2 et 3 ont été faites à la municipalité. Ces demandes ont jusqu'alors été rejetées pour la raison que tant que l'ensemble des constructions n'étaient pas achevées, les dégradations résultantes des passages d'engins auraient dû être prises en charge par la commune.

Un compromis a toutefois été trouvé. La société BIMM s'engage à effectuer un certain nombre de travaux de remise en état des canalisations (eaux usées et pluviales), la municipalité remettra en état quelques éléments mineurs de voirie endommagés.

Ainsi la rétrocession sera envisageable dans un délai non déterminé pour l'instant.

→ École

La Ligue de l'Enseignement 36, qui gère la garderie du soir (en partenariat avec la mairie) et l'Accueil de loisirs du mercredi, n'a plus de présidence depuis juillet 2025 dans l'Indre, ce qui a entraîné de gros problèmes de dysfonctionnement depuis la rentrée scolaire de septembre.

Depuis peu, le directeur régional de la FOL est intervenu, cela a permis de stabiliser la situation.

Deux jeunes femmes sont recrutées par la Ligue de l'Enseignement : Nawell KIOUECH (en complément de son poste actuel à mi-temps à la commune de Coings), ainsi que Malaurie LAMIOT (pour la garderie du soir et le mercredi).

Devant la salle de classe occupée par M. GEORGET, il est prévu de construire une clôture, de modifier le stationnement ainsi que l'emplacement PMR afin de sécuriser la sortie des élèves de cette classe.

→ Cimetière

Le problème du portail n'est toujours pas réglé à cause du manque de réactivité de la société MILLET.

Le Columbarium ainsi que le jardin du souvenir sont en commande auprès de la société RENAUD à Villedieu-sur-Indre, mais toujours pas livrés

Les tuiles et murs ont été nettoyés.

Il est prévu de faire une proposition de rachat d'un caveau dans l'ancien cimetière aux ayants droit, afin d'y installer un ossuaire.

Un avenant est ajouté au règlement intérieur du cimetière du 4 juillet 2025 dans le but de modifier les articles 5 et 18 (Avenant ajouté en Annexe du présent PV).

→ Logement de l'école

Deux architectes ont été sollicités pour réaliser une étude de faisabilité de travaux dans le logement de l'école.

- Des travaux vont être réalisés dans la rue des écoles par le SDEI pour changer un transformateur et enterrer certains câbles France Telecom.
- Du bois provenant de la coupe d'arbres aux Turnes et à l'étang a été vendu pour la somme de 1515,60 euros (252 tonnes*6,01 euros). Bois destiné au déchiquetage.

- Pour un projet de plantation d'arbres, il est nécessaire de prendre avis auprès de Châteauroux métropole (différentes essences d'arbres) et du Pays Castelroussin (subvention).
- Bilan de la réunion des locataires des jardins communaux et des travaux de la Ringoire.
- Renseignements pris concernant les tarifs de vente de l'ancienne station essence de l'Avenue Marcel DASSAULT : 275 000€ plus les frais de notaire pour 3 800 m² (pas dans le budget de la commune qui reste toutefois prioritaire sur l'achat).
- Fin de l'adressage sur l'aéroport, les poteaux et plaques des rues sont posés.
- Pas de subventions possibles pour le projet de panneaux photovoltaïques envisagé.
- Réfléchir à la décoration de la commune pour Noël
- **Quelques dates à retenir :**
 - 23/11/2025 : repas des anciens.
 - 29/11/2025 : Téléthon avec l'association NOUKI qui en prend la gestion cette année
 - (aidée des associations qui le souhaitent).
 - Cérémonie du 11 Novembre, place de la mairie, avec la présence des élèves de la classe de CM1-CM2 de M. MÉTAIS.
 - 13/12/2025 : Arbre de Noël pour les enfants de l'école, spectacle suivi d'un goûter offert par la municipalité et l'association NOUKI.

Fin de la séance du conseil : 20h45

A V E N A N T N ° 1 Au règlement intérieur du 4 juillet 2025

Article 5 : Choix de l'emplacement :

Les emplacements réservés aux sépultures sont désignés par le Maire. Les personnes souhaitant obtenir une concession dans le cimetière ne pourront pas choisir, l'emplacement, ni l'orientation de la concession.

Les emplacements sont numérotés par la Commune de Coings.

Article 5 modifié : Choix de l'emplacement :

Les emplacements réservés aux sépultures sont désignés par le Maire. Les personnes souhaitant obtenir une concession dans le cimetière ne pourront pas choisir, l'emplacement, ni l'orientation de la concession.

Les emplacements sont numérotés par la Commune de Coings, la numérotation sera définitivement attribuée lorsque les travaux de sépulture auront débuté, et ce afin d'avoir une continuité dans les monuments.